



Ste sarl alice avantages, gains confirme,par huissier, 10000 euro

Par **gorce**, le **18/07/2010** à **00:08**

Bonjour,

le 26/6/2010;la dite societe, m inforforme, que je suis la seule a avoir, gagner, un cheque certifie; par leurdirecteur financier;edouard valentin.et qu il a donner, ordre, de, me regler, ce cheque , sous, 48h.j ai, repondu avec acuse de reption a leur demande, et, ils m,ont retourne, l acusse, de repcion.cette semaine? je recois, de leur part, une procedureexpresse, d envoi de mon cheque.garanti.avec dans le courrier, certificat , validepar huissier et v en acte ii;que cette meme, personne , est a meme, de reclamer;la somme mise, en jeu en premier prix.j ai donc envoyer; le bon de reclamation, du cheque, avec un nouvel accuse de reception, cet envoi, a ete fait; le 12 juillet, 2010 ;avec, ma reponse sur le bon de reclamation, signe, de ma main.ce ertificat valide, a ete signe,par mme helene robert,directrice, generale, de la societe, cela ; fait 6 jours, que j attends, le retour de ma; commande, que j ai regle ; par cheque.j essaie de les joindre, mais je dois laisser, un message, car, leur ne je ne peux , les joindre au n de tel 04.93.71.72.15, qui correspond, a un membre de la societe.et quand ,, je fais, l autre n detele.0.89.23.72.33.c est un repondeur autometique.totutefois, je peux,me tromper;mais ca me parait; un peut; bizarre. qu en pensez vous? merci; de me repondre.

Par **poupette**, le **18/07/2010** à **23:29**

bonjour

je viens de lire votre message et je suis dans le même cas que vous j'ai reçu leur courrier au même date que vous j'ai tout fais dans les délai et je viens de recevoir aujourd'hui un autre

courrier me demandant de passer une deuxième commande pour recevoir mon chèque alors que que j'en ai déjà fais une que je n'est pas reçu et dont ils ont déjà encaisser le chèque je compte donc aller porter plainte et pas seulement si vous voulez vous joindre a moi ou en parler n'hésitez pas
merci
avis a tous les gens arnaquer je ne laisserez pas tomber n'hésitez pas!!!!!!!

Par **hudhomme**, le **20/07/2010** à **14:56**

Bonjour, moi aussi je suis le même cas que vous j'ai aussi reçu un premier courrier de leurs part en disant que j'étais gagnante d'un chèque de 10.000 E en sachant que j'avais deja la première fois fait une commande et je n'ai jamais reçu mon produit commandé la ce matin j'ai reçu a nouveau un autre courrier de leur part j'ai rempli le petit coupon ou que c'est marquer demande express de chèque et j'ai coché la premiere case et j'ai aussi marquer une lettre a l'attention de Mme Emilie Plume en marquant que j'ai deja effectuer une premiere commande et que j'exige a que ma commande sois chez moi avec le chèque gagnant sinon sa sera une plainte déposer car c'est quand même pas normal . Je vais essayer de téléphoner au siège social pour en avoir le coeur net .

Par **poupette**, le **21/07/2010** à **11:36**

bonjour
vous avez bien fais mais a mon avis il ne vont pas vous répondre beaucoup de gens ont essayer et non jamais eu de reponse
pouvez vous me tenir au courant .
merci

Par **isservilles**, le **01/09/2010** à **20:01**

bonjour,j'ai reçu le 1er courrier au mois de juin et si on lit bien (avec une loupe)on peut tres bien ne rien commander mais le cheque ne serAIT(subjencitif) qu'en juin 2011(cela m'a fait perdre un timbre)depuis j'ai reçu plusieurs fois le courrier:gain de 10 000 euros
1-si c'etait vrai pourquoi font ils des economies sur le timbre(courrier lent)
2-dans l'extrait du reglement il est noté:jeux sans obligation d'achat

Par **tofmanu**, le **02/09/2010** à **18:09**

bonjour a tous j'ai reçu le même courrier que vous de alice avantages ,on n'ai le jeudi 2 septembre 2010,une notification d'attribution de chèque bancaire d'une valeur de 10.000.00 euros tirage au sort effectué en présence d'un huissier de justice par un certain maître franck,et certifié par Mme Emilie plume qui d'ailleurs ne gsiste pas et je trouve bizarre que avec un petit chiffre d'affaire il puise donnée a autant de personne des chèques de 10.000.00

euros c'est une société qui arnaque les personnes sensible les des gens dans le besoin . ils sont sans scrupule ils on eu déjà des procès a leur avantage il connaisse bien les loi publicitaire et il jouis de sa .les lois son faite pour se genre d'escroc alors que peut on faire? rien du tout des gens qui n'avais rien et qui espérais avoir un chèque de 10.000.00 euros on perdu le procès et on été obligé de payer la somme de 1500euros a alicé avantage .Il gagne systématiquement les procès a croire que la justice de nice est dans le coup il savez bien qu'il ne risque rien alor que peut on faire pour arreter ses escrocs il faut qu'il paye a leur tour il faut se rassembler et agir a plusieurs et alerter la presse. je pense qu'il ne faut pas les lâcher comme sa je suis pour que tout les personne qui on reçu le même courrier se rassemble et la je pense que sa pourra bouger salutation a tous cordialement christophe.

Par **fanny**, le **07/09/2010** à **08:47**

bonjour je vous écrit ce message pour savoir ci yen na qui on le maime qua que moi un jour je recoic une envelope en me disanque j'avait gagner la somme de 10000 euros de cher alicé avantage il mon dit que ca était comfirmer par un huissier et que je recevrait la somme sous un delet de 15 jour mais cela fait déjà 2 mois et j'ai toujours pas recue mon gain dite moi comment faire pour les conctacterj'ai essayer des numerot mais c'est un repondeur a chaque fois fanny[

Par **jbd**, le **10/09/2010** à **20:21**

bonjour , j ai reçu le premier courrier (auquel je n ai pas répondu) puis le deuxieme pour me relancer , franchement , ils vous annoncent que vous avez gagné 10 000 e sans être client de quoi que ce soit , les deux courriers ont fini a la poubelle , il ne faut pas croire au père Noël , recevoir 10 000 euros sans être clienthum !

Par **Marc**, le **19/09/2010** à **01:41**

Bonjour,
Je viens juste de jouer au "carré magique", ceci ayant apparu en pub sur un des sites que je fréquente.
Je vous tiendrai au courant, mais vraisemblablement il s'agit bel et bien d'une nouvelle arnaque. Si tel est le cas, je me joindrai à vous afin que nous déposions une plainte commune contre cette société. C'est le seul moyen d'avoir gain de cause !